

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 04-2025

PERMISSION DE
VOIRIE POUR LA
POSE D'UN
ECHAFAUDAGE

**37 GRANDE
RUE**

Le maire de la commune de COULOMMES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2542-2 et suivants,

Vu le code de la route

Vu le code de l'environnement

Vu le code de voirie routière

Vu la demande en date du 15 Mars par laquelle Monsieur GONCALVES Luis Manuel demeurant 37 Grande Rue 77580 COULOMMES Tél : 0628134837, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public en vue d'y installer un échafaudage au droit du 37 Grande Rue à Coulommes ,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles et rendues nécessaires afin de permettre la mise en place d'un échafaudage au droit du 37 Grande Rue à Coulommes (77)

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire communal au moyen des mesures de police administratives

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux

ARRETE :

Article 1

Du mardi 15 Avril 2025 à 8H00 et pour toute la durée des travaux au droit du n°37 Grande Rue à Coulommes (77), Monsieur GONCALVES Luis Manuel est autorisé à occuper le domaine public afin de permettre la mise en place d'un échafaudage. L'installation de cet échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur.

Article 2

Lors de la mise en place de cet échafaudage, un passage protégé pour les piétons devra être mise place en dessous de l'installation ou par la mise en place d'une déviation sécurisée invitant les piétons à le contourner. L'installation sera signalée de jour comme de nuit si

nécessaire. Elle ne devra, en aucun cas, empiéter sur la chaussée afin de ne pas gêner la circulation des véhicules et autres usagers. Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et le trottoir seront nettoyés de tous gravats (terres, gravillons,....)
En cas de détérioration, les travaux de remise en état des lieux seront réalisés aux frais du pétitionnaire.

Article 3

Le stationnement sera interdit à proximité de cet échafaudage, exceptés les véhicules de secours et les forces de l'ordre. Selon les nécessités et durant la période, le présent arrêté sera affiché à chaque mise en place de l'échafaudage et sous la responsabilité du pétitionnaire.

Article 4

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n°863077008 Melun Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Article 5

La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général. Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 6

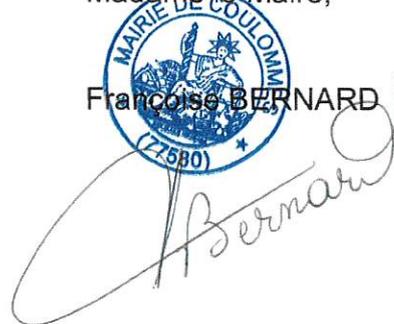
Madame le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise

- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Monsieur GONCALVES Luis Manuel

Coulommès le 19 Mars 2025

Madame le Maire,

Françoise BERNARD



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : **Goncalves Ramos** Prénom : **Luis Manuel**

Dénomination : Représenté par :
 Adresse Numéro : **37** Extension : Nom de la voie : **Grande Rue**

REÇU LE

15 MARS 2025

MAIRIE DE
 COULOMMES

Code postal **77580** Localité : **Coulommès** Pays :

Téléphone **0628134837** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **ramosm@neuf.fr** @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : **37** Extension : Nom de la voie : **Grande Rue**

Code postal **77580** Localité : **Coulommès**

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application **15/04/2025** Durée d'application (en jours calendaires) : **90**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

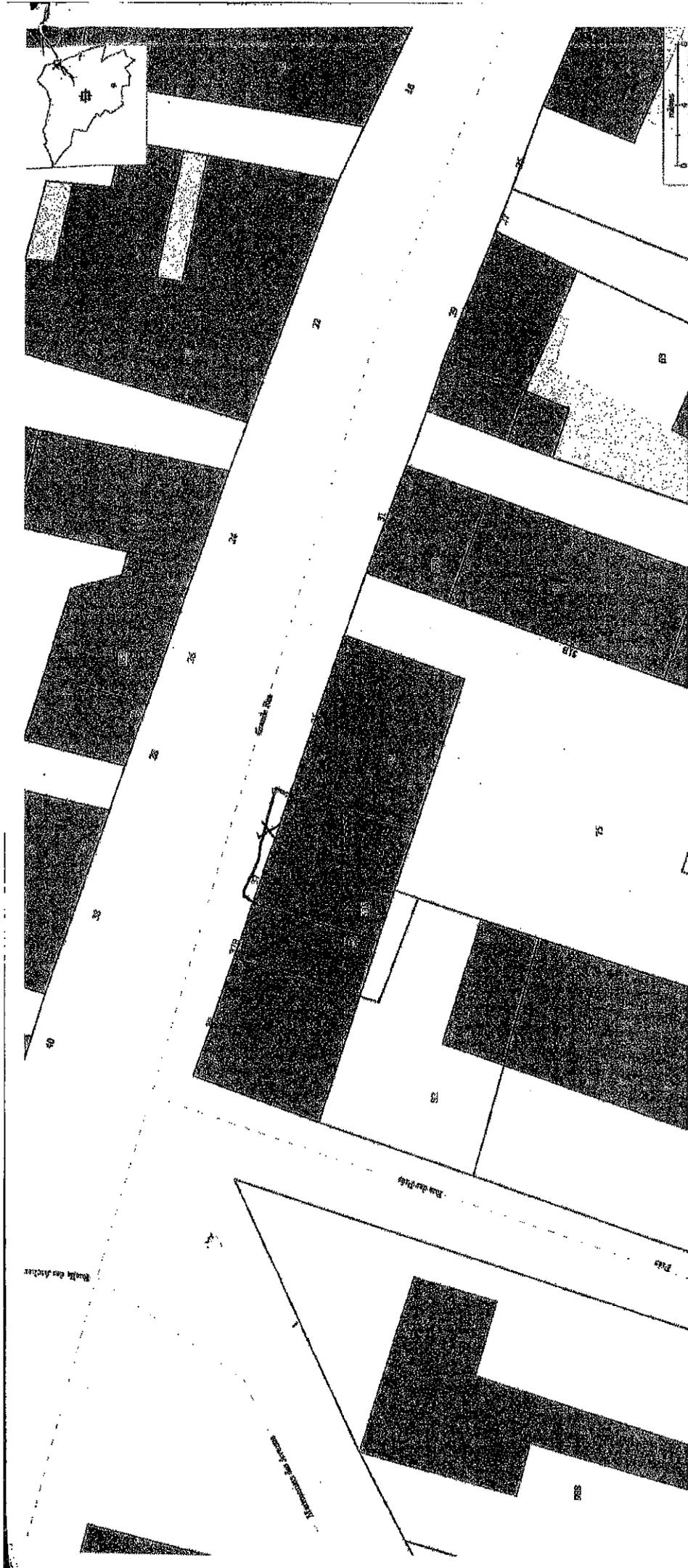


REÇU EN PREFECTURE

1e 20/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701309-20250319-ARR04_2025-



REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2025

Application agréée E-topika.com

99_AR-077-217701309-20250319-ARR04_2025-